

gouvernement de procéder à une bonne surveillance des opérations minières et définir des stratégies visant à promouvoir la transformation locale des minerais.

Le Nigéria a officialisé une Loi d'Accès à l'Information (LAI), une contribution respectueuse du droit des citoyens à être pleinement informés. Cependant, des limites ont été relevées dans son application notamment la faible capacité des agences gouvernementales à répondre aux diverses demandes via les portails Web et les bureaux d'information prévus à cet effet et, la réticence de certains organismes parapublics, tel que la NNPC (Nigeria National Petroleum Corporation), qui évitent de répondre aux requêtes d'organisations non publiques.

Le Nigéria est membre volontaire de l'ITIE depuis 2003 et est devenu le premier pays à soutenir la mise en œuvre de l'ITIE par la législation par le biais de la loi NEITI de 2007. Contrairement à d'autres pays, Nigeria EITI (NEITI) fonctionne comme un organisme gouvernemental, et non comme un comité autonome et, a un mandat unique qui va au-delà de la satisfaction des exigences de l'ITIE et inclut la vérification d'autres flux financiers nationaux pertinents. NEITI est considéré comme un partenaire essentiel pour de nombreux acteurs du secteur et, comme la source de données la plus fiable sur les secteurs pétrolier, gazier et minier. Toutefois, NEITI a encore du mal à publier ses données en temps opportun et, dans des formats accessibles et compréhensibles pour les citoyens ordinaires, un facteur qui freine l'utilisation efficace de ses rapports d'audit au niveau national, local et communautaire pour un impact accru.

Les acteurs du secteur des industries extractives (gouvernement, secteur privé, partenaires au développement et organisations de la société civile) collaborent déjà pour instaurer un débat national constructif autour de la transparence dans la gestion des ressources. Ces relations peuvent être renforcées si i) **le gouvernement améliore la coordination inter-institutions** et publie des données de qualité, accessibles à un public non-technique pour renforcer la confiance avec les citoyens; ii) **les acteurs des organisations de la société civile**, axent leurs interventions sur un meilleur engagement des médias; et enfin iii) **le secteur privé soutient** davantage les efforts de transparence en publiant de manière proactive leurs contrats et leurs avenants.

L'étude de Development Gateway

Development Gateway (DG) a mené une étude qui évalue la faisabilité d'installer, un **Portail National de Données Ouvertes sur les Industries Extractives (PDIE)**. Cette initiative, financée par OSIWA, avait pour objectif de répondre au besoin exprimé par différents acteurs d'accéder à des données désagrégées, actuelles, exhaustives et fiables sur le secteur. L'évaluation inclut **l'analyse des cadres juridique et institutionnel** - pour juger de l'état de préparation du Nigéria à l'ouverture des données sur les IE⁵, **l'analyse de l'interaction entre les différents acteurs du secteur** et leur volonté de promouvoir l'utilisation des données ouvertes, **l'identification de systèmes d'information existants** et **l'analyse des capacités humaines et techniques** pour une mise en œuvre durable d'un PDIE. Le système serait conçu pour répondre aux **besoins des différents acteurs, améliorer la gouvernance du secteur** et **renforcer les mécanismes de reddition des comptes**.

Méthodologie

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude intègre:

1. Une recherche documentaire approfondie
2. Des entretiens individuels avec les principaux acteurs du secteur des Industries Extractives: gouvernement, société civile, entreprises privées et partenaires techniques et financiers.
3. Un appui technique de la part du Secrétariat exécutif de l'ITIE en Guinée.

Les principales conclusions de l'étude de DG donnent un aperçu du contexte national et des défis. Elles ont permis à l'équipe de recherche de formuler des recommandations concrètes, issues de l'évaluation, pour permettre aux acteurs du secteur d'améliorer l'utilisation des données dans le secteur des Industries Extractives.

Un besoin de données ouvertes dans le secteur des IE

NEITI est la source centrale des données sur les secteurs pétrolier, gazier et minier. Le rapport d'audit du pétrole et du gaz de la NEITI est publié chaque année, mais sur un exercice antérieur de 18 à 24 mois. Pour rendre l'information plus digeste, NEITI maintient également un tableau de bord avec des visualisations sur la production, les revenus pétroliers, gaziers et miniers. Cependant, ces visualisations dépendent de la publication des chiffres définitifs des rapports d'audit, un processus long et complexe qui débouche sur des informations devenues caduques au moment de leur publication.

Le principal défi de transparence et de reddition des comptes dans le secteur des industries extractives au Nigéria est une méfiance sous-jacente, en particulier entre les acteurs de la société civile et les agences du gouvernement. Les OSC constatent avec frustration la non-exhaustivité des données publiées sur la production, les revenus et la gestion globale du secteur pétrolier et gazier. À l'inverse, le gouvernement estime que la société civile ne s'engage pas de manière constructive et n'offre aucune solution concrète susceptible d'améliorer l'environnement autour de l'accès à l'information.

De plus, les données publiées sur le secteur des IE ne répondent pas aux besoins des parties prenantes. Au-delà du fait qu'elles soient publiées sous des formats non-lisibles par machine, les informations publiques sont i) difficiles à comprendre; ii) incomplètes et iii) centrées sur les flux financiers. Il prévaut également une certaine «lassitude des données» chez les acteurs qui fournissent leurs informations sans être informés de leur utilisation finale.

Pour que les secteurs pétrolier, gazier et minier augmentent leur impact positif sur l'économie nigériane, **l'accès à des données complètes, fiables et en temps réel est nécessaire** pour promouvoir et concevoir des stratégies nationales qui répondront aux besoins critiques des citoyens en matière de développement durable.

Durabilité d'une mise en œuvre de l'PDIE

Contexte institutionnel et juridique

Après cinquante ans, une réforme juridique du secteur pétrolier est nécessaire, en espérant qu'elle institutionnalise en même temps la divulgation proactive des données sur le secteur pétrolier et gazier. Cette recommandation peut être également étendue au secteur minier pour améliorer les lignes directrices de la politique nationale sur les minerais et le métaux de 2008 et prôner la divulgation des données.

Bien que la loi sur la liberté de l'information soit saluée car considérée comme une contribution essentielle à l'amélioration de l'accès à l'information au Nigéria, elle devrait être élargie aux différentes institutions et organismes para-publics pour mieux répondre aux demandes d'accès à l'information par le biais de portails Web et de bureaux d'information désignés.

Disponibilité des données

Certains outils existent dans différentes institutions, et sont utilisés pour stocker des données, mais la volonté politique de les divulguer varie considérablement d'un organisme à un autre. L'évaluation de DG a également permis d'identifier d'autres opportunités de partage et d'utilisation de données qui profiteraient aux acteurs du secteur des IE, notamment :

- **Une politique nationale sur les données ouvertes** – qui pourrait aider à formaliser l'échange de données entre les organismes gouvernementaux et à clarifier quels types de données devraient être partagées (et dans quels formats);
- **Un meilleur engagement du gouvernement** – lier les flux de recettes aux budgets de l'État pourrait aider les citoyens à conceptualiser la façon dont les flux de revenus appuient ou entravent de véritables initiatives dans leurs communautés;
- **Clarifier la portée de la loi sur l'accès à l'information** – La loi sur l'accès à l'information devrait être claire sur la question de savoir si la NNPC et d'autres parastataux sont tenus de divulguer des renseignements en vertu de la loi
- **Investissement dans les portails d'accès à l'information** – Soutenir un déploiement plus systématique des portails d'accès à l'information pourrait favoriser davantage la divulgation de l'information (en particulier conformément aux obligations en matière de droit de l'accès à l'information);
- **Une loi spécifique sur la divulgation du pétrole et du gaz** – Envisager la création d'une loi sur la divulgation sectorielle fournissant une liste exhaustive des types de documents qui devraient être régulièrement mis à disposition par les organismes du secteur;
- **Utilisation accrue de la visualisation des données** – Investir dans la création systématique de visualisations de données pour décomposer les chiffres complexes dans le rapport annuel de vérification.

Recommandations générales

La nécessité de numériser des données pertinentes, exhaustives, fiables et actuelles dans un écosystème plus vaste a été exprimée et constitue la recommandation principale de la présente étude qui vise à déterminer la faisabilité d'installer au Nigéria, un Portail National de Données Ouvertes (PDIE) sur les IE pour relever certains des défis exprimés, notamment:

- Les méthodes de collecte de données manuelles et fastidieuses;
- Les données obsolètes inopportunes pour les enjeux d'actualité du secteur et la définition de politiques nationales basées sur des évidences;
- Les données incomplètes et peu fiables

Le gouvernement du Nigéria devrait par conséquent s'associer à des entreprises informatiques hautement qualifiées pour mettre en place un portail central, conçu de façon à favoriser l'interopérabilité entre les systèmes existants des différents organismes publics. Le système devrait permettre de numériser les enregistrements et inclure une interface pour ouvrir l'accès aux autres agences gouvernementales. Les données du portail seront ouvertes et réutilisables, et pourront être traduites en outils de visuels pour accroître la compréhension de l'information

Enfin, la mise en place du PDIE s'accompagnera d'un important volet de renforcement des capacités locales ainsi que d'un manuel de procédures qui définit clairement les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante dans la collecte, l'utilisation et la publication des données. Les besoins exprimés en vue d'un écosystème de données robuste prennent en compte un soutien financier pour la diffusion des exigences de l'ITIE au niveau infranational: le gouvernement des États et les administrations locales.

Recommandations générales

La création du Portail de données ouvertes au Sénégal est une recommandation déjà mentionnée dans le rapport du comité national de l'ITIE en 2014 et, capable de contribuer à l'atteinte de ses objectifs à moyen et long termes. Le Comité National de l'ITIE Sénégal, a recruté Revenue Development Foundation⁴, un cabinet chargé de mettre en place un système de déclaration en ligne qui permettra également de suivre les flux de revenus liés aux industries extractives.

Le PDIE du Sénégal pourrait être une plateforme complémentaire à celle du CN-ITIE⁵. Il ira au-delà de la télédéclaration pour mettre à la disposition des acteurs d'autres informations:

1. **Des outils visuels** : pour traduire les aspects les plus complexes en visualisations et permettre aux citoyens, aux communautés et aux élus locaux de facilement comprendre les enjeux;
2. **Un système d'information géographique**: pour l'impact des IE sur l'environnement et les secteurs sociaux
3. **Un module multimédia** constitué de courtes vidéos en langues locales pour gérer les attentes des communautés, les impliquer dans le suivi des opérations, recueillir leur feedback et les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de transparence.

Les points ci-dessus sont des propositions et le résultat d'opportunités potentielles. La mise en œuvre durable d'un PDIE nécessitera une évaluation essentiellement technique, basée sur l'analyse des systèmes existants et, la volonté d'harmoniser les efforts en cours, avant d'y inclure des fonctionnalités supplémentaires, conformes aux besoins des acteurs et à forte valeur ajoutée pour les citoyens et la société civile qui souhaitent utiliser les données pour rendre les institutions plus responsables et promouvoir la prise décision axée sur les évidences.

Le PDIE devrait être développé sur **des logiciels open-source**, pour éviter les coûts récurrents de licences d'exploitation que les institutions ont du mal à supporter sur le long terme. Son installation devrait également être accompagné d'un important volet de renforcement de capacités locales, qui permettra de systématiser l'utilisation des données dans les processus administratifs et les processus citoyens.

4. <https://revenuedevelopment.org/>

5. Comité National de l'ITIE au Sénégal